



AGENTS CONTRACTUELS

LE 4 DÉCEMBRE, VOTEZ CGT !

Agents contractuels, en CDD ou en CDI, vous serez appelés à élire vos représentants à la Commission Consultative Paritaire (CCP) le 4 décembre prochain. Depuis la mise en place des CCP à la DGFIP en 2002, vous avez massivement choisi les candidats de la CGT pour vous représenter. Les élus CGT vous rendent compte de leur mandat et des revendications avancées auprès de la Direction Générale.

A la DGFIP, les agents non titulaires, en CDI ou CDD ne sont pas épargnés par les politiques dévastatrices menées à l'encontre des salariés. Déjà précarisés par la forme de leur contrat de travail, ils se retrouvent souvent confrontés aux choix politiques de l'administration qui réorganise, restructure et externalise des missions. Les conséquences sont souvent des non renouvellements de CDD et des licenciements.

La CGT combat cette logique et s'oppose à ces choix dictés par le dogmatisme budgétaire !

Dans les groupes de travail, face à la direction, les élus contractuels CGT se sont investis pour une mise en œuvre rapide du dispositif de titularisation de la loi Sauvadet et pour que le maximum de collègues puissent en bénéficier. **Leur action a permis une mise en œuvre depuis 2013, là où d'autres administrations n'ont encore rien fait et l'intégration au dispositif d'une partie des personnels de restauration et de ménage.**

Cette mesure est cependant loin d'être suffisante ! Le dispositif de titularisation concerne à la DGFIP moins de 15 % des agents non titulaires. **Les élus CGT exigent que les obstacles à un vrai plan de titularisation soient levés, en particulier l'exclusion des agents issus de l'Imprimerie Nationale et du GIAT, ainsi que le seuil de 70% du temps travaillé** (là où il est de 50% dans les fonctions publiques territoriales et hospitalières).

Dans la dernière période, l'Administration, n'a voulu discuter que de la mise en œuvre des titularisations de la loi Sauvadet. Les élus CGT ont exigé d'abord en parallèle les revendications touchant la grande majorité des agents non titulaires exclus du dispositif.

Sur l'initiative de la CGT, des discussions sur l'attribution de l'Indemnité administrative de technicité (IAT) sont en cours et pourraient aboutir à compter de l'année 2015. Les élus CGT, forts du poids que vous leur donnerez, agiront pour cela.

Pour les agents non titulaires, la CGT Finances Publiques et ses candidats revendiquent :

- ▶ le maintien et la réinternalisation des missions techniques et des emplois de restauration, d'entretien et de gardiennage, ce qui passe par :
 - l'arrêt du transfert de la restauration collective et de l'entretien vers des sociétés privées ;
 - l'arrêt du remplacement des agents de gardiennage et de sécurité par de la vidéosurveillance ;
 - l'arrêt immédiat des licenciements.
- ▶ l'obtention de l'IAT (13ème mois) ;
- ▶ la généralisation de la subrogation au régime de sécurité sociale pour les personnels non titulaires de la DGFIP ;
- ▶ l'examen de la situation des remplacements et des agents à temps incomplet dans la perspective de les amener aux 35 heures hebdomadaires ;
- ▶ Enfin, les élus CGT revendiquent un vrai plan de titularisation des agents sans exclusion, ni seuil de 70% du temps travaillé et avec des conditions optimales de reclassement.

Pour cela, donnez les moyens aux élus CGT à la CCP de poursuivre leur action pour la défense et l'amélioration de vos droits et garanties. C'est pour faire vivre un syndicalisme fort et déterminé que s'engagent les candidats de la CGT Finances Publiques.

LE 4 DÉCEMBRE 2014, VOTEZ CGT !



Montreuil, le 19/11/ 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Agents contractuels d'entretien, de surveillance et de restauration dits « berkanis »

Les agents dits « berkanis » ont été durement touchés par les restructurations de services et l'externalisation des missions techniques. Confortées par la fusion, Celles-ci doivent s'accélérer dans le cadre de la démarche stratégique.

Les conséquences sont désastreuses pour les agents de restauration, de nettoyage ou de surveillance, car faute de proposer un reclassement acceptable, l'administration procède à des licenciements.

Les missions d'entretien, de restauration, de gardiennage concourent au bien-être des personnels exerçant dans les administrations du Ministère et sont des missions de service public à part entière. Ces missions ne doivent pas être transférées vers des sociétés privées. Là où elles l'ont déjà été, elles doivent être réinternalisées.

Ceci passe par :

- ✓ **l'arrêt du transfert de la restauration collective et de l'entretien vers des sociétés privées ;**
- ✓ **l'arrêt du remplacement des agents de gardiennage et de sécurité par de la vidéosurveillance ;**
- ✓ **l'arrêt immédiat des licenciements.**

Les agents contractuels berkanis ont été très nombreux à ne pas pouvoir prétendre au dispositif de titularisation issu de la loi Sauvadet, avant tout parce qu'il fallait un temps de travail au moins égal à 70 % d'un temps complet ! Ceci est d'autant plus injuste que dans les fonctions publiques territoriales et hospitalières, le seuil prévu est de 50%.

Pour vous, la CGT revendique la reconduction du dispositif de titularisation avec la levée de l'obstacle des 70% !

L'action en CCP des élus CGT a permis de limiter les effets d'aubaine pour l'administration. Nous avons obtenu que les heures libérées en cas de départ d'un agent « berkani » soient prioritairement proposées aux agents non titulaires à temps incomplet. Les élus CGT ont veillé à l'application de cette mesure et exigé que tous les éléments permettant de vérifier la mise en œuvre soient portés à leur connaissance.

En matière de **rémunération**, en plus du combat mené pour l'attribution de l'IAT (13^{ème} mois), la CGT a œuvré pour la rémunération des contraintes particulières liées aux fonctions des agents berkanis.

Bien que les montants soient trop faibles, la CGT a obtenu la mise en place :

- ✓ **d'une prime panier pour les veilleurs de nuits ;**
- ✓ **des indemnités horaires pour travail de nuit et pour travail normal du dimanche et jours fériés.**

La CGT intervient aujourd'hui pour faire respecter ce droit partout à la DGFIP.

Pour les agents dits « berkanis », la CGT exige :

- ✓ l'accès à un poste informatique avec utilisation d'Intranet et une messagerie électronique ;
- ✓ l'accès à l'information sur tous les sujets concernant les non titulaires ;
- ✓ l'accès à toutes les offres de formation ;
- ✓ le respect pour tous de l'obligation d'accès à la médecine du travail et les visites annuelles ;
- ✓ le matériel, les tenues et les produits conformes aux règles d'hygiène et de sécurité ;
- ✓ la prise en compte dans le temps de travail de la totalité du temps de présence liée aux tâches exercées ;
- ✓ l'examen de la situation des remplacements et des agents à temps incomplet dans la perspective de les amener aux 35 heures hebdomadaires ;
- ✓ la reconduction du dispositif de titularisation avec la levée de l'obstacle des 70%.



Informaticiens de haut niveau mais contractuels précaires

Hautement qualifiés, les salariés contractuels informaticiens se dévouent sans compter à leurs travaux et s'intègrent parfaitement dans leur environnement de travail.

Ils sont tellement bien intégrés que les agents de la DGFIP les considèrent souvent comme des personnels fonctionnaires.

Ils subissent pourtant des différences de traitement considérables en matière de droits et garanties par rapports aux fonctionnaires :

- ✓ recrutement discrétionnaire ;
- ✓ écarts entre le contrat de travail initial et les missions réelles ;
- ✓ inquiétudes sur le renouvellement du CDD ;
- ✓ absence d'évolution de carrière.

La CGT dénonce les conditions de travail, d'emploi, l'absence de droits et garanties des salariés contractuels des services informatiques de la DGFIP.

Salariés contractuels, vous êtes souvent la variable d'ajustement à la mise en œuvre rapide de projets très onéreux ; vous ne bénéficiez d'aucune retombée positive de vos efforts et subissez toutes les flexibilités avec des conditions de travail indignes de la Fonction publique.

Votre combat est le nôtre, car c'est ce modèle que le nouveau pouvoir politique entend imposer à tous les fonctionnaires dans les années à venir.

Pour améliorer votre situation, la CGT a exigé la levée du blocage à la DGFIP du réexamen triennal des rémunérations. La mise en place d'une évaluation annuelle à compter de 2015 permettra enfin la mise en œuvre de ce réexamen et des évolutions de rémunérations. La CGT sera présente pour vous aider au cours de toutes les étapes de cette évaluation, de la préparation de l'entretien jusqu'au recours éventuel auprès de la CCP.

Pour lutter contre la précarité, la CGT a exigé la reconduction des concours réservés d'Inspecteurs des Finances Publiques. La Direction Générale s'est engagée, suite à notre demande, à une reconduction du dispositif en 2016. Pour la CGT, le concours doit être reconduit **dès 2015**, notamment pour ne pas pénaliser les collègues dont le CDD arrive bientôt à terme.

La CGT a mené une longue bataille pour la reconnaissance et mise en place d'instances paritaires au sein desquelles, vos élus pourront se battre pour faire avancer vos droits et garanties.

Au sein de la CCP, les élus CGT s'opposeront aux licenciements pour restructurations et aux non renouvellements des CDD.



Agents contractuels dits « hors berkanis »

Regroupés dans le corps électoral de la CCP n°2 sous le terme « hors berkanis », cette catégorie regroupe des collègues aux situations très variées, souvent en CDD, qui exercent des fonctions techniques ou administratives dans les services de la DGFIP, dans les cités administratives en tant que régisseurs et parfois à haut niveau dans les directions ou dans les services centraux, mais sans droits et sans garanties pour votre avenir.



34 agents contractuels sont aujourd'hui issus de restructurations d'autres administrations ou établissements publics, intégrés à la DGFIP sur la base d'un contrat de droit public à durée indéterminée. Issus du GIAT et de l'Imprimerie Nationale, vous exercez vos missions aux côtés d'agents titulaires sans bénéficier des mêmes droits. En luttant à vos côtés, la CGT a obtenu au sein de la CCP un dispositif semblable au tableau d'avancement des fonctionnaires pour les collègues rémunérés au dernier échelon de l'échelle 4 de la catégorie C. **Le blocage à leur déroulement de carrière a ainsi pu être levé.**

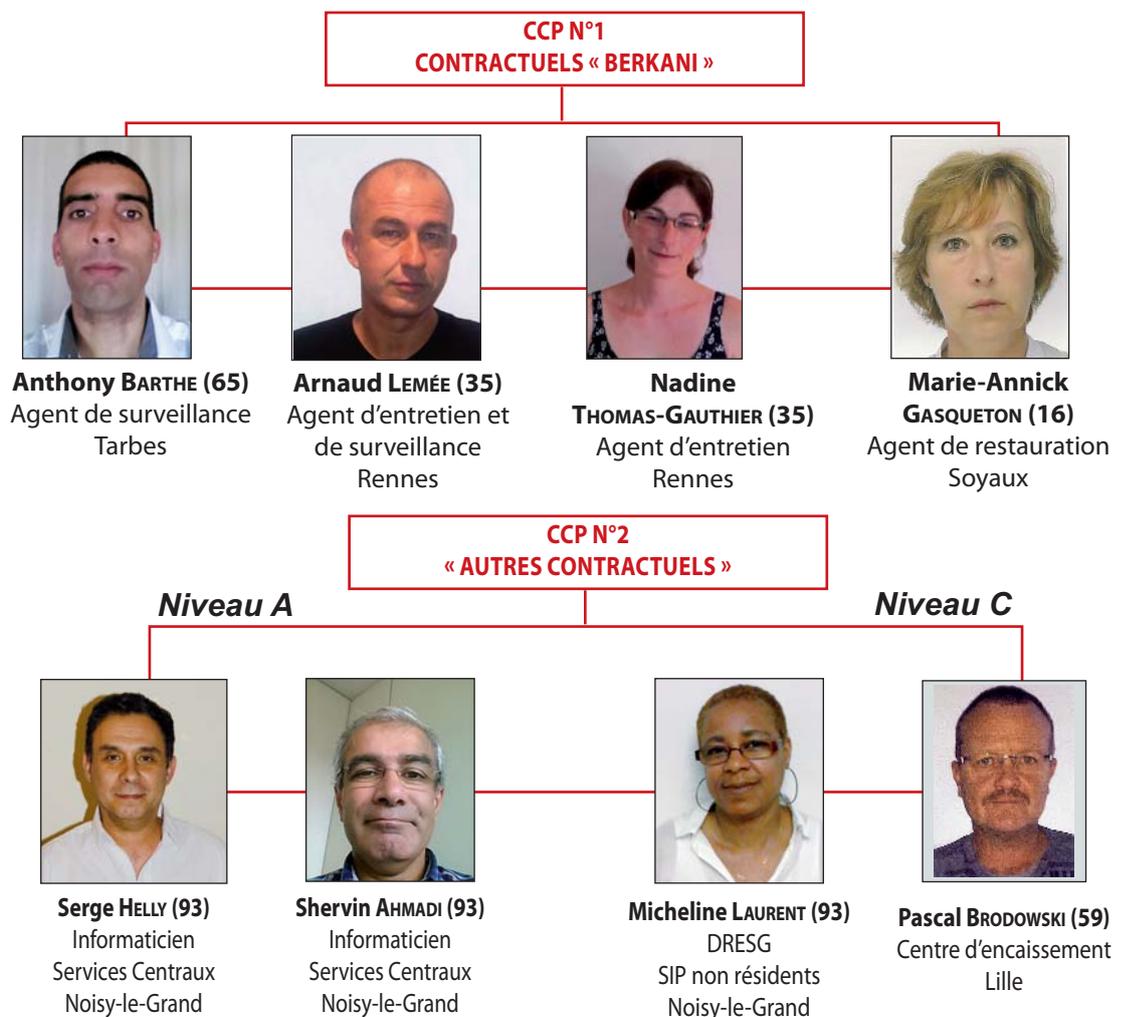
Malheureusement, vous avez été exclus du dispositif de titularisation Sauvadet, parce que le motif de recrutement figurant dans vos contrats de travail n'est pas pris en compte dans la rédaction de la loi. **La CGT a exigé la levée de cette exclusion auprès de la DGFIP et auprès du ministre en charge de la fonction publique.**

Pour vous, la CGT revendique la reconduction du dispositif de titularisation avec la levée de cette exclusion et sans perte de rémunération, c'est-à-dire avec maintien de l'indemnité différentielle dont certains d'entre vous bénéficient.

Les candidats CGT Finances Publiques

Les Commissions Consultatives Paritaires peuvent être saisies pour tout litige d'ordre individuel qui relève de son champ de compétence.

Elle est composée à parité de représentants de l'administration et de représentants élus par le personnel. Vous devrez donc voter pour une liste de candidats qui vous représenteront.



AVEC LA CGT FINANCES PUBLIQUES, FAITES VOUS ENTENDRE, DÉFENDEZ VOS DROITS ET APPROPRIEZ-VOUS VOTRE AVENIR EN VOTANT POUR VOS REPRÉSENTANTS LE 4 DÉCEMBRE PROCHAIN